




Schéma d'aménagement
 Règlement n° 207, adopté le 1^{er} avril 1985, entré en vigueur le 2 octobre 1985.

Annexe E 7
Infrastructures et équipements importants

Règlement n° RAVQ-682
 Adopté le :
 Entré en vigueur le :

- ○ ○ ○ Conduite maîtresse d'aqueduc
- ◆ ◆ Usine de traitement des eaux (actuelle et projetée)
- ⊕ Prise d'eau et puits
- Conduite régionale d'égout
- Poste de pompage d'égout
- ◇ Station d'épuration
- Ⓜ Incinérateur
- Site d'enfouissement
- ❄️ Dépotoir à neige
- Écocentre
- ▲ Garage municipal

Échelle 1/125 000

